

Réforme de la formation : Michel Sapin et Thierry Repentin obtiennent un répit de six mois



Derrière les déclarations de François Hollande appelant à une réforme "courageuse" de la formation professionnelle, notamment pour enrayer la hausse continue du chômage, un calendrier qui change.... Il accorde effet aux ministres chargés du dossier un répit de six mois pour parvenir à une loi sur la formation et l'apprentissage à la fin de l'année. Décryptage.

Le [projet de loi sur la formation et l'apprentissage](#) était bien sur les rails, mais le calendrier, lui, a changé. Pour "aller plus loin" que ce qui a déjà été fait pour les jeunes (emplois d'avenir et contrats de génération) et les demandeurs d'emploi ([réforme de l'AFPA](#), convention-cadre [État/FPSP 2013-2015](#) doté d'un budget 2013 de 892 millions d'euros, principalement affecté aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux salariés victimes de restructurations), François Hollande annonce que le projet de loi sur la formation et l'apprentissage initialement prévu pour la fin juin est reporté à "la fin de l'année". Son but : "réorienter les financements de la formation professionnelle vers les chômeurs et les salariés qui doivent affronter des mutations technologiques, et accélérer les délais dans lesquels les demandeurs d'emploi accèdent à la formation". Selon Thierry Repentin, ministre délégué en charge de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, il n'est cependant pas exclu que le volet « apprentissage » trouve sa place dans un véhicule législatif l'été prochain, mais « rien n'est encore tranché ».

Le rétroplanning de la réforme

En marge de la signature, le 5 mars, d'un accord sur la formation et l'emploi avec la FNTP (Fédération nationale des travaux publics), Thierry Repentin a donné quelques précisions sur le nouveau rétroplanning du projet de loi.

Première étape : la transposition dans la loi sur la sécurisation de l'emploi des grands principes du compte personnel de formation et la poursuite des discussions avec les acteurs concernés (partenaires sociaux, régions notamment) sur la base du rapport du CNFPTLV officiellement présenté le 18 mars et du colloque à la mi-avril du groupe socialiste de l'Assemblée nationale.

La deuxième édition de la Grande conférence sociale prévue en juillet pourrait, à l'instar du scénario de l'an dernier, être l'occasion d'une nouvelle feuille de route sociale et l'envoi aux partenaires sociaux à la rentrée d'un document d'orientation les invitant à négocier sur tous les dispositifs de formation "impactés" par le compte personnel de formation : le DIF, le CIF, le plan de formation, le bilan de compétences, etc.

Rationaliser les rôles entre l'État, les Régions et Pôle emploi

Autre priorité élyséenne : "rationaliser les rôles entre les Régions et Pôle emploi". C'est tout l'enjeu de l'acte III de la décentralisation qui rendra les régions "responsables des commandes de formation et Pôle emploi [du suivi] individuel des chômeurs". François Hollande appelle également à un recentrage de l'offre de formation (plus de 55.000 organismes) et à [plus de qualité](#).

Le quota d'alternants n'augmentera pas

Enfin, en ce qui concerne le quota d'alternants (4% et 5% d'ici à 2015) actuellement prévu dans les entreprises de plus de 250 salariés, Thierry Repentin précise qu'il "ne compte pas l'augmenter", contrairement à ce que l'on a pu entendre, mais il réfléchit à une révision du seuil, à un élargissement de ce quota aux collectivités locales, ainsi qu'à une révision des règles d'application de la pénalité en cas de non-respect "pour éviter que les entreprises préfèrent payer une amende que d'embaucher un alternant".